

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 29 (1972)

Heft: 9

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

A propos de la prise de sang

par le Dr A. R. Stofer, médecin-chef à l'Institut de médecine légale de l'Université de Berne

Le public continue à s'intéresser vivement aux divers problèmes posés par la prise de sang en relation avec la circulation routière. Tandis que les critiques portaient, pour commencer, principalement sur les méthodes d'analyse chimique du sang, on s'attaque aujourd'hui plutôt à la façon de calculer le taux d'alcool dans le sang (alcoolémie) au moment du fait délictueux, qui a souvent eu lieu deux à trois heures avant le prélèvement du sang. On émet des doutes quant à la méthode de prélever le sang, quant au risque que des échantillons de sang soient confondus, quant à des altérations produites par des médicaments sur l'alcoolémie, etc.

Or, on peut être certain que toutes les instances impliquées: police, médecin prélevant le sang, organes chargés de l'analyse chimique et autres, sont parfaitement conscients de leurs responsabilités et font de leur mieux pour garantir la justesse des résultats d'analyse, de même que celle de l'interprétation de ces résultats. Des sources possibles d'erreurs sont soigneusement éliminées. Selon les prescriptions en vigueur, on se sert pour le prélèvement du sang uniquement de solutions ne contenant pas de traces d'alcool, que ce soit pour nettoyer la peau ou pour laver les instruments et récipients utilisés. Des adjonctions standardisées empêchent le sang de coaguler ou de subir des transformations enzymatiques. Le récipient contenant le sang prélevé est étiqueté afin d'exclure toute possibilité de confondre un échantillon de sang avec un autre. Le sang est transmis aussi rapidement que possible à l'instance chargée de l'analyse chimique. L'enregistrement méticuleux et la manipulation propre et soignée excluent toutes méprises ou introduction d'impuretés. D'ailleurs des soupçons de ce genre pourraient toujours être examinés après coup à l'aide d'une nouvelle analyse du sang et, éventuellement, à l'aide d'une comparaison des groupes sanguins de l'individu et de sérum sanguin. A cet effet, une partie du sang prélevé est en règle générale conservée au froid pendant plusieurs mois. Quant à l'analyse chimique du sang, le législateur exige qu'elle soit faite selon deux méthodes complémentaires, basées sur des principes fondamentalement différents. Ainsi, les résultats obtenus par une méthode servent de contrôle pour les résultats de l'autre méthode. De plus, ces procédés doivent être faciles à reproduire, et fournir des résultats d'une très grande exactitude.

Les instituts de médecine légale associent le plus souvent à une analyse enzymatique, donc spécifique, telle que l'emploi de l'alcool-déhydrogénase (ADH), la chromatographie en phase gazeuse (absorption sélective des constituants du sang). Cette dernière méthode ne permet pas seulement de constater quantitativement l'alcool éthylique se trouvant dans le sang, mais encore de détecter la présence éventuelle de produits métaboliques (tels qu'acétone, acétaldéhyde, etc.) ou de substances étrangères à l'organisme (par exemple des vapeurs inhalées par le sujet). Cette nouvelle méthode d'analyse exclut automatiquement toute influence de substances autres que l'alcool éthylique sur les résultats d'analyse. Cela a été prouvé aussi par une expérience commune organisée en 1967 par les divers instituts de médecine légale de Suisse: les valeurs obtenues pour un même échantillon de sang étaient pratiquement identiques, avec un écart maximal entre les résultats les plus bas et les résultats les plus élevés de 5 pour cent. Pour des raisons faciles à comprendre, on s'est servi pour cette expérience d'échantillons de sang contenant environ 0,8 gramme pour mille d'alcool. En effet, l'exactitude des résultats est importante, tout particulièrement en ce qui concerne le niveau d'alcoolémie. Les écarts relatifs à la valeur moyenne n'ont pas dépassé 0,03 gramme pour mille, différence parfaitement négligeable pour l'appréciation de l'alcoolémie.

Les réactifs et les appareils utilisés pour les analyses sont continuellement testés à l'aide de solutions idoines, de même que les règlements d'analyse sont constamment adaptés aux plus récentes découvertes de la science.

L'interprétation des résultats d'analyse

et la détermination de l'alcoolémie à un moment antérieur à celui du prélèvement du sang sont basées sur la vitesse d'élimination et d'oxydation de l'alcool dans l'organisme. Selon les règles du droit moderne, l'interprétation admet, en cas de doute, la supposition la plus favorable au sujet examiné. On tient également compte des différentes incidences qui peuvent se produire entre la fin de la consommation d'alcool et le moment de l'accident ou de l'événement ayant rendu nécessaire l'analyse du sang.

Le taux d'alcool dans le sang ne subit pas de changement lors d'absorption de médicaments ordinaires, accessibles au public sans prescription médicale, car ils n'occasionnent pas de troubles sensibles du métabolisme de l'alcool. Les divers moyens dits «désintoxicants» ne modifient pas le taux d'alcoolémie, puisqu'ils n'exercent pas d'influence sensible sur l'oxydation de l'alcool dans l'organisme.

Par contre, nous tenons à profiter de cette occasion pour insister sur le fait que certains médicaments consommés à peu près en même temps que l'alcool ou peu de temps auparavant, peuvent intensifier, voire multiplier l'effet enivrant de l'alcool absorbé. Cette possibilité ne doit jamais être perdue de vue lorsqu'il s'agit d'analgésiques et de remèdes psycho-pharmaceutiques modernes, même s'il est impossible de déterminer d'avance leurs effets réels sur un cas individuel.

Les juristes peuvent donc avoir la certitude que les résultats fournis par l'analyse quantitative de l'alcool éthylique constituent une base parfaitement valable pour l'appréciation des faits, dans un cas donné, en ce qui concerne l'alcoolémie.

«Service de presse pour l'information sur les dangers de l'alcool»

L'importante répercussion des jeux et des sports sur le comportement social

— Va jouer avec les autres enfants. Ne reste pas ainsi à ne rien faire.

— Je n'en ai pas envie!

— Alors fais quelque chose. Prends un livre d'images. Occupe-toi enfin.

Ce dialogue entre parents et enfants n'a rien de nouveau. Il est pratiquement certain que nous avons été l'un ou l'autre de ses protagonistes. Maman, à moins que ce ne fût papa affirmait pour conclure:

— Cet enfant est pourri. On voit bien qu'il a tout ce qu'il désire, il ne sait plus que demander ni que faire.

Le fait de voir ses désirs comblés, sitôt formulés, représente-t-il un des drames fondamentaux de notre époque? Celui qui entraîne les adolescents des pays développés à rechercher la violence, le rejet d'une certaine forme de société et la drogue?

Dans un ouvrage intitulé: «Jeux et Sports», paru aux Editions de la Pléiade, Roger Cailloix affirme avec raison: «Le jeu est une activité libre qui perd tout son sens lorsqu'elle est imposée... C'est une activité dont l'incertitude doit demeurer jusqu'au bout, la menace de l'échec divertissant.»

Cette définition, valable pour toutes les classes d'âge, est actuellement tenue en échec par les facilités issues d'une société d'abondance. L'enfant n'a plus à imaginer et à créer ses jouets. Souhaite-t-il un arc, un cerf-volant ou un moyen de locomotion? Il lui suffit de demander. Il n'a pas à parcourir la forêt pour trouver une branche à la fois flexible et résistante qu'il devra traiter selon les conseils de ses aînés pour en faire un arc valable. Il ne travaillera pas durant des jours pour réaliser un équilibre parfait de baguettes et de papier qui permettra à son cerf-volant d'évoluer harmonieusement dans les airs. Quant à la caisse à savon construite avec amour et dévalant la rue dans un bruit de ferraille et de cris joyeux, elle n'est plus qu'un souvenir.

Tout au plus l'enfant devra-t-il attendre quelques semaines pour obtenir, dans un emballage de fête, l'objet de ses désirs, à moins qu'on ne lui donne purement et simplement de quoi l'acheter lui-même s'il est assez grand pour le faire, ce qui, en définitive, est quand même mieux car l'achat est une forme de jeu, une expérience qui engendre la nécessité d'un choix.

Liberté nécessaire

Pour qu'il y ait jeu et non travail, l'activité doit être totalement libre. On peut se demander quelle est la liberté de celui à la disposition de qui on met un certain nombre d'objets en vue de le faire jouer.

Dans un ouvrage intitulé: «L'abondance, à quoi bon?» David Reismann lève le voile sur une société de consommation qui se doit d'uniformiser les goûts de la masse afin de rationaliser la production. Que devient le jeu et, par extension, le sport dans tout cela? Car ce que nous appelons actuellement le sport n'est qu'un des dérivés des jeux en usage dès les origines de la vie dans toutes les espèces animales et chez l'être humain.

Forme d'éducation libre, le jeu permet de développer les comportements qui seront nécessaires au cours de la vie sans qu'il y ait contrainte ou obligation pour le sujet qui joue.

Lorsque l'école est devenue obligatoire, au sein de la société humaine, il s'est créé une confusion entre l'instruction et l'apprentissage de la vie pratique. Dans le cadre de ce dernier, on a développé des morales dont l'un des buts était de canaliser les instincts et l'agressivité naturelle, nombre de situations permettant de donner libre cours à celle-ci ayant disparu. Il n'était plus question de se battre pour délimiter un terrain de chasse ou obtenir une épouse. Il devenait donc nécessaire de sublimer les pulsions naturelles qui pouvaient être néfastes à la vie du groupe, ce qui fut fait. Toutefois, une trop grande propension à la sublimation, se développant sous la pression d'interdits moraux, entraîne l'apparition de situations de rejet et d'un pourcentage d'états névrotiques important. Cette situation s'explique d'autant mieux que les jeux et les sports permettant à l'individu de prendre conscience de lui-même et de s'exprimer de manière personnelle, seul ou au sein d'un groupe, acquièrent un caractère formateur et dirigé.

Un besoin irrésistible

Si le jeu est à l'origine de l'apprentissage de la vie, il n'en implique pas moins un sentiment tant mental que physique de besoin dont la satisfaction engendre le plaisir. Lorsqu'un enfant a été trop longtemps tranquille, il éprouve le besoin de s'ébattre, de courir, de sentir des branches lui fouetter le visage et l'eau des flaques jaillir sous ses pas. Cette dépense d'énergie gonfle sa poitrine, fait battre son cœur. Il se met à siffler comme un merle ou pousse des cris de joie. Si on l'empêche de s'ébattre selon ses besoins, sa capacité de concentration diminue et une certaine excitation se manifeste durant l'étude.

En écrivant ces lignes, je songe à ces adolescents, élèves d'un gymnase romand qui, l'hiver dernier, devant l'abondance de la neige et sa persistance, avaient imaginé de se livrer à une merveilleuse bataille de boules de neige dans la cour du gymnase. La partie battait son plein quand on vint les informer, de la part du directeur, qu'il était interdit de se livrer à ce jeu considéré comme dangereux pour les vitres du voisinage. La joie s'éteignit comme un feu de 1er août sous une pluie soudaine. Il y eut quelques grognements, des contrevenants qui furent punis. Des professeurs payèrent, durant l'après-midi, le prix de cette interdiction qui se traduisit par une agitation larvée. Le soir venu, on se rabattit sur la musique «pop». Plus personne n'avait envie de jouer avec la neige qui continuait à tomber.

De cette impulsion naturelle vivifiante dont l'assouvissement aurait été bienfaisant, il ne restait plus rien qu'un sentiment de malaise indéfinissable. Un garçon de 16 ans résuma la situation: «Pour une fois qu'on avait du plaisir, qu'on rigolait bien et que cela ne coûtaient rien à personne, il fallait, bien entendu, que ce soit défendu.»

Pour comprendre la valeur du jeu, il suffit d'observer des animaux en liberté ou dans un parc zoologique assez vaste. Des jeux couramment en usage chez les animaux ont été repris par les enfants. Il en est ainsi, par exemple, du «chat perché». Ce jeu ayant pour but de déloger un adversaire afin de prendre sa place provient de l'observation de jeux en usage chez les jeunes félins et cervidés qui s'y livrent avec un plaisir évident. Ils éprouvent et développent ainsi leurs talents en matière d'observation, de réflexes et d'astuce.

Etonnantes expériences

Dans l'ensemble, le fait de jouer entraîne la surprise, un étonnement produit par le développement imprévisible de la situation. Le jeu d'expérimentation pratiqué par les tout-petits a pour but de voir ce que contient l'objet, ce qu'il est, non pas en apparence, mais en réalité.

A ce propos, il faut se souvenir que l'enfant qui joue apprend par rapport à son niveau de compréhension. En détruisant, il comprend qu'il a détruit, mais cela ne lui donne pas toutes les notions de cette destruction. Le tout-petit comprendra avec peine, voire pas du tout, qu'un ballon de baudruche éclate lorsqu'il le presse dans ses mains alors que tel n'est pas le cas pour un ballon de caoutchouc; d'où un état d'étonnement et de curiosité. Si on empêche l'enfant de procéder à l'expérience: «Ne presse pas ainsi ce ballon, tu vas le faire éclater», on interrompt le processus d'expérimentation. Il n'y a ni étonnement ni curiosité, la situation est faussée, l'enfant se détourne de l'objet qu'on lui a offert, dont il ne peut user à une fin de découverte et qui, de ce fait, perd tout intérêt pour lui.

En revanche, s'il désobéit et se livre tout de même à l'expérience, il prouve que la curiosité et le désir de découvrir par lui-même ont été les plus forts. Si on se contente de lui faire remarquer qu'on l'avait prévenu, tout ira bien; il posera des questions et développera ses connaissances. Si on le gronde, il

va culpabiliser le fait d'avoir découvert par lui-même. Dans l'intérêt du développement personnel d'un sujet, quel que soit son âge, ce sont les réponses aux questions posées qui jouent le plus grand rôle et non l'explication des éléments qui n'ont pas éveillé l'étonnement et la curiosité. Dans le premier cas, l'appétit de savoir est déclenché par un intérêt personnel; satisfait, il engendre de nouveaux appétits. Dans le second cas, la «nourriture» est proposée ou imposée à quelqu'un qui ne le désire pas et n'en éprouve pas le besoin. On peut dire sans crainte de se tromper que c'est ici que se situe le gros problème de l'enseignement obligatoire. La joie de jouer réside dans le fait de se trouver dans une situation créée par soi-même, dans laquelle on tend à se dépasser sur tous les plans et dont le déroulement imprévisible nécessite une adaptation constante.

Apprendre à se connaître

Jouer librement seul, avec un partenaire ou en groupe implique la capacité de gagner ou de perdre. En effet, le jeu sans partenaire implique également la possibilité de l'échec, qu'il s'agisse d'une activité intellectuelle ou physique. Toutefois, le but important du jeu est de permettre à celui qui joue d'acquérir une connaissance de lui-même par rapport aux autres. Dans les jeux dérivés de la guerre tels que la lutte, le judo et l'escrime, ce n'est pas le fait de gagner ou de perdre qui importe le plus, mais bien de se connaître et de développer ses possibilités par rapport à un affrontement courtois avec autrui.

Etre beau joueur signifie qu'on respecte l'adversaire, qu'on a une juste estime de lui et de soi-même, qu'on ne se laisse pas fasciner par le jeu au point de perdre le sens même du jeu et la notion de courtoisie, éléments sans lesquels le jeu fondamental, celui de la vie quotidienne, devient dangereux. Dans la mesure où les loisirs ont tendance à être considérés sous la forme d'activités dirigées, les jeux intellectuels et physiques perdent leur sens réel; d'où l'apparition de formes d'aberrances qui peuvent se manifester de deux manières: les aberrances nuisibles à soi-même et les aberrances nuisibles à autrui.

Parmi les aberrances nuisibles à soi-même, il faut citer le doping, l'usage de la drogue, la prise de risques téméraires et le suicide.

Les aberrances nuisibles à autrui se situent dans le cadre de jeux ayant pour but d'entraîner les autres à accepter une situation destructrice pour eux-mêmes: prosélytisme relatif à la drogue, sabotage d'un jeu de groupe par une attitude ayant pour but de mettre le leader en difficulté et par là le groupe tout entier (dans le cas de groupes ayant un leader positif, bien entendu).

Au-delà de la victoire et de l'échec

Dans nombre de pays, le jeu au travers des sports librement pratiqués a tenu une place prépondérante durant de nombreuses années. Il semble toutefois que le dirigisme et la commercialisation des activités sportives favorisent surtout le goût de la victoire et non pas celui du développement personnel; de ce fait, l'échec est considéré comme le pire des maux, alors qu'il est, en réalité, une école de vie.

Le sport demeure, à l'heure actuelle, un des seuls moyens permettant d'exprimer physiquement le besoin de se dépasser librement. Capable de vaincre et supportant d'être vaincu, le véritable sportif doit développer non seulement ses capacités physiques — force, rapidité, souplesse, réflexes et résistance — mais aussi ses facultés mentales: intelligence, ténacité, courage et énergie.

Parmi les jeux qui donnent à l'individu toute latitude de manifester un esprit de combativité courtoise, il faut citer le rugby et le judo qui, dans le cadre d'une technique relativement large et au travers d'un esprit de camaraderie légendaire, donnent à chacun la possibilité d'affrontements individuels ou en équipe. Or, le nombre de leurs adeptes est limité, car il s'agit de formes de dépassement qui exigent un effort permanent et dans lesquels l'échec est toujours possible du fait que l'individu est concerné dans son ensemble et par rapport à autrui.

Jeux et sports ont une répercussion importante sur le comportement social. Celui qui n'a jamais éprouvé ses limites par rapport à autrui, qui s'est contenté, durant son enfance et son adolescence, de développer son savoir sans affrontement et sans confrontation courtoise manque d'un élément indispensable d'intégration sociale qu'il aura beaucoup de peine à acquérir par la suite.

Dans le cadre du développement culturel et de l'éducation de la jeunesse, le jeu, dans ce qu'il représente d'actes librement consentis, d'efforts et de risques acceptés, devrait avoir une place beaucoup plus importante et donner à chacun le sens du risque valable, la capacité de perdre et la notion négative de la témérité.

«Construire» par Nathalie Sarian